

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 juin 2009. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mr Abderrazek Souei (International Management & Auditing Company) et Mme Raja Ismaïl (Audit Management & Tax Advising).

(En Dinars Tunisien)	Notes	2008	2007
Goodwill		-	-
Autres immobilisations incorporelles		2 092 420	2 214 178
Immobilisations corporelles		572 117 277	491 454 597
Titres mis en équivalence	1	15 395 934	11 075 072
Autres immobilisations financières		120 169 372	139 789 470
ACTIFS IMMOBILISES		709 775 003	644 533 317
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2	34 052 520	43 286 553
ACTIFS NON COURANTS		743 827 523	687 819 870
Stock		70 977 359	66 326 819
Clients et comptes rattachés		30 501 981	55 039 511
Autres actifs courants		123 292 869	113 224 164
Placements et autres actifs financiers		36 390 170	43 023 499
Liquidités et équivalents de liquidités		231 605 064	340 741 775
ACTIFS COURANTS		492 767 443	618 355 768
TOTAL BILAN		1 236 594 966	1 306 175 638
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		524 478 254	471 401 736
Capital de la société mère		97 349 340	81 124 450
Réserves consolidées	3	375 686 106	253 776 289
Résultats reportés consolidés	4	29 577 560	71 746 160
Résultat consolidé, part du groupe	5	21 865 248	64 754 837
INTERETS MINORITAIRES (IM)	6	-2 049 548	3 742 734
Part des IM dans les capitaux propres des filiales		7 722 694	3 995 897
Part des IM dans les résultats des filiales		-9 772 242	-253 163
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		522 428 706	475 144 470
PASSIF NON COURANTS		335 345 615	383 895 501
Emprunts		288 644 400	343 199 892
Provisions	7	35 797 975	28 475 005
Autres passifs non courants		10 903 240	12 220 604
PASSIFS COURANTS		378 820 645	447 135 667
Fournisseurs et comptes rattachés		113 446 348	103 170 176
Autres passifs courants		175 893 798	265 785 098
Autres passifs financiers		89 480 499	78 180 393

(Du 1er janvier au 31 décembre 2008)

(En Dinars Tunisien)

	Notes	2008	2007
Revenus	8	1 247 619 556	999 993 019
Autres produits exploitation		145 839 523	49 433 911
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 393 459 079	1 049 426 930
Achats consommés		-407 565 592	-290 812 095
Charges de personnel		-165 148 360	-143 270 839
Redevances aéronautiques		-261 701 581	-237 880 097
Dotations aux amortissements et aux provisions		-82 676 283	-100 822 070
Autres charges d'exploitation		-434 444 736	-200 230 236
CHARGES D'EXPLOITATION		-1 351 536 552	-973 015 336
RESULTAT D'EXPLOITATION DES SOCIETES INTEGREES		41 922 527	76 411 595
Charges financières		-25 270 550	-28 757 163
Produits financiers		25 719 470	31 209 865
Autres gains (pertes) ordinaires		-15 061 404	-2 564 603
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		27 310 043	76 299 694
Impôts sur le résultat	9	-16 739 667	-13 197 735
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		10 570 376	63 101 958
Dotations aux amortissements du Goodwill		-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	10	1 522 630	1 399 716
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		12 093 006	64 501 674
Intérêts minoritaires		9 772 242	253 163
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		21 865 248	64 754 837

(Du 1er janvier au 31 décembre 2008)

(En Dinars Tunisien)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net des sociétés Intégrées	10 570 376	63 101 958
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et aux provisions	82 676 283	100 822 070
Impôts différés	1 547 059	1 008 493
Plus value de cession	-2 787	-723 320
Autres éléments transférés dans le processus d'investissement	-	-3 566 340
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	18 824 830	14 560 149
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	113 615 761	175 203 010
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-86 460 550	-50 068 604
Flux de trésorerie net généré par l'exploitation	27 155 211	125 134 406
Acquisitions d'immobilisations	-123 590 714	-192 065 358
Cessions d'immobilisations	30 349 388	59 559 028
Intérêts et Dividendes reçus	21 567 269	16 622 435
Incidences des variations du périmètre	-	-
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	-71 674 057	-115 883 895
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4 052 346	-3 823 321
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 064 424	-550 254
Augmentation du capital en numéraire	-	-
Emprunts nouveaux	20 177 249	48 133 428
Remboursement d'emprunts	-76 867 842	-76 864 433
Flux de trésorerie net lié au financement	-61 807 363	-33 104 580
Incidence des variations de cours de change sur les liquidités	-2 810 502	-299 936
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-109 136 711	-24 154 005
Trésorerie nette d'ouverture	340 741 775	364 895 780
Trésorerie nette de clôture	231 605 064	340 741 775

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés (EFC) ont été établis conformément aux normes comptables tunisiennes régissant la consolidation (NCT 35 à NCT 39) et selon la norme IAS 12 en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les chiffres sont exprimés en Dinars.

CHOIX DES METHODES DE CONSOLIDATION

Pour définir la méthode de consolidation le groupe TUNISAIR a effectué les choix suivants :

- ✎ Ainsi pour AMADEUS SA : malgré la détention de l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir en ce sens que le cœur du métier (savoir-faire) est entre ses mains, le groupe TUNISAIR a opté pour le critère de droit de vote (70%) du fait qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 sur les groupes de sociétés plutôt que le critère du pouvoir économique relevant plus des référentiels internationaux.
- ✎ Pour TUNISIE CATERING : celle ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence ; qui était en concurrence avec la méthode de l'intégration globale car le pourcentage des droits de vote détenu (45%) pouvait, selon la présomption prévue par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001, être considéré comme constituant un contrôle et ouvrir la voie à la consolidation globale. Toutefois, des accords internes entre les actionnaires prévoient que la gestion effective devrait toujours revenir à NEWREST, actionnaire à hauteur de 34%, ce critère expressément prévu par les textes tunisiens, a été retenu par le groupe pour le choix de la méthode de consolidation.
- ✎ Pour AISA : on a choisi la méthode de la consolidation proportionnelle suite au contrôle conjoint exercé sur celle-ci conformément à l'accord contractuel entre actionnaires (pacte des actionnaires en date du 05/06/2008).
- ✎ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle. La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.

PRINCIPALES CONVENTIONS, METHODES ET PROCEDURES COMPTABLES ADOPTEES

- Les conventions comptables de base énoncées par le cadre conceptuel tunisien ont été respectées pour l'établissement des états financiers consolidés. Il en est principalement des conventions suivantes :
 - ✓ Les états financiers consolidés sont évalués au coût historique.
 - ✓ Le principe de la prééminence de l'économie sur le droit (et de la substance sur la forme) a été largement observé. Le retraitement des états financiers individuels a été effectué selon cette logique.
 - ✓ Le principe de comparabilité : Les états de 2008 et de 2007 ont été établis selon les mêmes méthodes.
- Les impôts différés ont été traités partiellement. En effet, seuls les impôts différés induits par les écritures de consolidation ont été comptabilisés et présentés selon les prescriptions de la norme IAS12.
- Aucun Goodwill n'a été enregistré car toutes les prises de participations ont été effectuées à la constitution des différentes sociétés. Pour la SCI ESSAFA, le coût d'acquisition des titres correspond à la juste valeur de la participation.
- Les opérations internes entre la société mère et les différentes sociétés du périmètre ont été éliminées, en totalité (pour les sociétés intégrées globalement) ou partiellement (pour les sociétés mises en équivalence et les sociétés intégrées proportionnellement). Il ne s'agit pas seulement des prestations internes (achats, ventes) mais aussi des provisions internes constituées sur les titres de participations et les cessions internes d'actifs.

PROCESSUS DE CONSOLIDATION

Les quatre étapes du processus de consolidation sont les suivantes :

- ✓ Homogénéisation des méthodes comptables
- ✓ Intégration des données
- ✓ Elimination des comptes et des opérations réciproques
- ✓ Répartition des capitaux propres

DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

Périmètre de consolidation

Méthode de consolidation	Sociétés	Activité	Droits de vote
Sociétés intégrées globalement		Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100 %
		Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100 %
	SCI ESSAFA	Immobilier	99, 90%
		Transport aérien	88, 73%
		Prestations informatiques et Télécom	70 %
		Transport aérien international et domestique	51 %
Société intégrée proportionnellement		Services informatiques et Télécoms	50 %
Sociétés mises en équivalence		Catering	45 %
		Formation Aéronautique	34 %

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**NOTE PRELIMINAIRE**

Les chiffres consolidés n'étant pas significativement différents de ceux de la société mère, nous renvoyons les lecteurs aux notes relatives aux états financiers individuels de cette dernière. Nous nous limitons ci-après à fournir des détails et explications sur les seuls postes spécifiques à la consolidation ou ceux affectés de manière relativement importante par cette dernière.

NOTE 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

	2008	2007
- Titres TUNISIE CATERING	8 995 665	8 228 928
- Titres ATCT	6 400 269	2 846 144
Total	15 395 934	11 075 072

Les titres mis en équivalence sont évalués pour la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de la société détenue, y compris le résultat de l'exercice.

NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2008	2007
Impôt différé Actif (a)	5 745 093	8 749 157
Autres actifs non courants	28 307 427	34 537 396
Total	34 052 520	43 286 553

(a) L'impôt différé actif correspond aux économies fiscales futures liées aux décalages temporels entre les résultats comptables et fiscaux. Ces économies sont analysées comme suit

	2008	2007
Impôt différé Tunisair	5 681 705	8 607 968
Impôt différé Sevenair	63 388	141 189
Total	5 745 093	8 749 157

Les économies fiscales différées sont affectées aux capitaux propres lorsqu'elles concernent les années antérieures ou incluses dans le résultat lorsqu'elles sont relatives à l'exercice.

NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

	2008	2007
Réserves de la société mère	365 686 934	280 950 490
Réserves générées par la consolidation (b)	9 999 172	-27 174 201
Total	375 686 106	253 776 289

Les réserves consolidées correspondent d'une part aux économies nettes d'impositions différées lorsque les différences fiscales temporelles concernent les exercices antérieurs et d'autre part aux différentes éliminations internes ou d'homogénéisation des comptes individuels et des écarts induits par l'élimination des titres des filiales.

	2008	2007
(b) Réserves consolidées provenant des impôts différés	-889 515	7 393 659
Autres réserves consolidées	10 888 687	-34 567 860
Total	9 999 172	-27 174 201

NOTE 4 : RESULTATS REPORTES CONSOLIDES

Les résultats reportés consolidés correspondent à ceux de la société mère du fait :

- ✓ que les résultats reportés des sociétés intégrées globalement ont été répartis avec les autres capitaux propres de ces entités lors de leur consolidation;
- ✓ et que ceux des sociétés mises en équivalence ont été pris en compte lors de l'évaluation des titres au bilan consolidé sans qu'ils soient transférés dans ce dernier.

NOTE 5 : RESULTAT CONSOLIDE, PART DU GROUPE.

	2008	2007
TUNISAIR	12 735 728	31 965 618
TUNISAIR HANDLING	11 357 723	25 893 620
TUNISAIR TECHNICS	5 156 374	3 703 507
AMADEUS	2 770 384	2 518 656
SEVENAIR	- 699 792	708 683
MAURITANIA AIRWAYS	-11 314 668	-1 534 260
ESSAFA	246 096	99 297
AISA	90 774	-
TUNISIE CATERING	1 169 460	1 205 412
ATCT	353 170	194 304
Total	21 865 248	64 754 837

Le résultat consolidé revenant au groupe correspond au résultat net des sociétés intégrées globalement et proportionnellement (mère et filiales) après déduction de la part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires dans les filiales et après prise en compte de la quote-part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, le tout après les éliminations internes opérées et prises en compte des impôts différés rattachables à l'exercice.

NOTE 6 : INTERETS MINORITAIRES

En DT	2008		2007	
	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS
AMADEUS	282 000	1 187 308	261 000	1 079 424
ESSAFA	7 959	246	7 768	99
SEVENAIR	2 263 463	- 88 840	2 133 906	141 407
MAURITANIA	5 169 272	- 10 870 956	1 593 223	- 1 474 093
S/TOTAL	7 722 694	-9 772 242	3 995 897	-253 163
TOTAL	- 2 049 548		3 742 734	

- ✓ Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres correspondent à la part des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans la situation nette des filiales après les différentes éliminations et homogénéisations.
- ✓ La part des minoritaires dans le résultat correspond aux intérêts des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans les résultats des filiales (sociétés intégrées), après éliminations internes et au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les minoritaires.

NOTE 7 : PROVISIONS

	2008	2007
TUNISAIR	15 341 010	18 097 424
TUNISAIR HANDLING	9 277 252	122 808
AMADEUS	11 124 951	9 635 876
SEVENAIR	54 762	554 763
MAURITANIA AIRWAYS	-	64 134
Total	35 797 975	28 475 005

NOTE 8 : REVENUS

Les revenus de l'exercice s'analysent comme suit :

	2008	2007
Revenus de la mère	1 035 456 558	908 291 224
Revenus des filiales	212 162 998	91 701 795
Total	1 247 619 556	999 993 019

NOTE 9 : IMPOT SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

	2008	2007
Impôt différé (économies)	- 1 547 060	- 1 008 493
Impôt exigible	- 15 192 607	- 12 189 242
Total	- 16 739 667	- 13 197 735

L'impôt différé actif enregistré dans le compte de résultat consolidé correspond aux économies fiscales liées aux impôts induits par les retraitements de consolidation.

NOTE 10 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.

Les parts des minoritaires dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

	2008	2007
- ATCT	1 169 460	194 304
- TUNISIE CATERING	353 170	1 205 412
Total	1 522 630	1 399 716

NOTE 11 : AUTRES ELEMENTS TRANSFERES DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Ce poste d'ajustement correspond aux intérêts et dividendes reçus des sociétés non consolidées, comptabilisés dans l'état de résultat de l'exercice et dont l'équivalent liquide a été transporté dans le processus d'investissement, la société ayant choisi de les rattacher à ce dernier processus financier.

Cet ajustement est destiné à éviter de compter les mêmes flux deux fois, dans deux processus différents. Ce traitement est en tous points similaire à celui réservé aux plus values de cession.

NOTE 12 : TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette du groupe correspond aux liquidités détenues en fin d'exercice par toutes les sociétés intégrées. Ces liquidités comprennent les avoirs bancaires et les espèces disponibles nets des découverts bancaires, augmentées des placements très liquides assimilables à des disponibilités.

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
TUNISIENNE DE L'AIR « TUNISAIR-S.A »**

RAPPORT GENERAL

En vertu de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR » qui nous a été confiée par votre Société, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR », tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total net des actifs de **1 236 594 KDT**, un bénéfice de l'exercice s'élevant à **21 865 KDT** et une variation négative des flux de trésorerie de **109 136 KDT**;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

1- Responsabilité des Organes de Direction et d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les Organes de Direction et d'Administration de votre Société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes et internationales. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Le périmètre de consolidation arrêté par la société « TUNISAIR SA » comprend neuf (9) sociétés dont six (6) intégrées globalement à savoir « TUNISAIR TECHNICS », « TUNISAIR HANDLING », « AMADEUS », « ESSAFA », « SEVENAIR » et « MAURITANIA AIRWAYS » ; deux (2) mises en équivalence à l'instar de « TUNISIE CATERING » et de « ATCT » et enfin la dernière filiale « AISA » créée en juillet 2008 intégrée proportionnellement.

3- Opinion sur les comptes consolidés

Sur la base de notre audit, les états financiers consolidés ci-joints annexés appellent de notre part, les réserves suivantes :

- 3.1 Les redevances aéroportuaires collectées par « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges. Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs consolidés.
- 3.2 Les immobilisations, autres que les réacteurs, figurant à l'actif de la société « TUNISAIR TECHNICS » pour un total net de **7 679 KDT** n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique, conformément aux dispositions légales et réglementaires. La régularisation de cette situation pourrait avoir un impact sur la valeur des immobilisations, le résultat consolidé du groupe et la situation nette consolidée au 31 décembre 2008.
- 3.3 Les pièces de rechange révisables de type « ATR », « BOEING » et « CRJ » figurant à l'actif de la société « SEVENAIR » pour un montant de **10 270 KDT** ont été inventoriées par « TUNISAIR TECHNICS » sous la supervision de « SEVENAIR ». Les travaux de rapprochement des données comptables avec et les résultats de l'inventaire physique sont en cours à la date de rédaction du présent rapport. Nous ne pouvons pas nous prononcer par conséquent sur l'impact de ce rapprochement sur le résultat consolidé du groupe et sur sa situation nette consolidée au 31 décembre 2008.
- 3.4 Les ventes réalisées sur le marché local par la société « TUNISIE CATERING » depuis l'exercice 2002 ont dépassé les quotas de 20% et 30% prévus par l'article 16 du code d'incitations aux investissements. De ce fait, la société peut être déchuë de la qualité de société totalement exportatrice et serait donc tenue du paiement des divers impôts, taxes et pénalités fiscales.

De plus, les ventes sur le marché local n'ont pas été soumises aux impôts, droits et taxes conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le régime fiscal de la société « TUNISAIR TECHNICS » n'est pas définitivement arrêté, ce qui fait courir au groupe des risques non provisionnés qui pourraient se répercuter d'une manière significative sur les capitaux propres du groupe.

A notre avis, et sous réserve des points ci-dessus explicités, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du groupe « TUNISAIR » au 31 décembre 2008, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

4. Note en post opinion

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, il y a lieu de préciser que certains soldes de comptes clients de la société mère « TUNISAIR » provisionnés à concurrence de 32 377 KDT, sont en cours d'apurement à la date de notre intervention.

5. Vérifications et informations spécifiques

5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe établi par le Conseil d'Administration.

5.2 La société « TUNISAIR HANDLING » a reçu en date du 07 juin 2008 la notification du résultat de la vérification fiscale approfondie pour un montant de **9 031 KDT** principal et pénalités compris. Pour couvrir ce risque, une provision pour risques et charges d'égal montant a été constituée au titre de l'exercice 2008.

Tunis, le 11 juin 2009

IMAC
Membre de Leading Edge Alliance
Abderrazek Souei

AMTA Raja Ismaïl
Raja Ismaïl

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En plus des notes complémentaires des commissaires aux comptes mentionnées au niveau du rapport général sur les comptes individuels de la société mère au titre de l'exercice 2008 et qui concernent les rubriques **Fonds social, Clients, Fournisseurs, Autres actifs et autres passifs courants et liquidités et équivalent de liquidités** nous attirons votre attention sur les notes complémentaires suivante :

1- Revenus :

Les services rendus par « TUNISAIR TECHNICS » aux sociétés « KARTHAGO » et « SEVENAIR » n'ont été comptabilisées qu'à hauteur de 50% soit un montant de **1 212 KDT** et ce en l'absence de conventions qui réglementent ces prestations.

2- Situation nette de la société « MAURITANIA AIRWAYS » :

Les états financiers de la société « MAURITANIA AIRWAYS » arrêtés au 31 décembre 2008 font apparaître une situation nette négative de **14 767 KDT (2 939 812 565 MRO)** en raison des pertes cumulées s'élevant à **25 198 KDT (5 016 561 565 MRO)**. En outre, la libération du capital social n'a pas été effectuée par l'ensemble des actionnaires (hors groupe) malgré les appels de libération faits.

Cette situation nécessite la prise de décisions et de mesures appropriées par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale Extraordinaire de la dite société, conformément aux prescriptions du code de commerce mauritanien.